



PROVINCE HAINAUT
Arrondissement de Mons

Service urbanisme.
065/717.317

Boussu, le 30/09/2025

Etude du Notaire CONIGLIO Salvatore
Rue de Valenciennes , 15

7380 Quiévrain

rue Fr. Dorzée, 3
7300 Boussu

Objet : Renseignements notariaux.

N/Réf. :

Agent tr:
eva.kirkc

udis.
?

Vos réf.

Concerne : articles D.IV.99 et D.IV.100 du CoDTbis et R.IV,105-1.
Renseignements notariaux - Rue Emile Verhaeren, 73 à 7300 Boussu.

INFORMATIONS NOTARIALES Formulaire

Maître,

En réponse à
Emile Verhaeren
appartenant à

tions réceptionnée en date du 23/09/2025 relative à un bien sis Rue
, sur une parcelle cadastrée division 1, section B n°990M263 et
) BOUSSU Rue Emile Verhaeren(B) 73 .

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées aux articles D.IV.99 et D.IV.100 du CoDT bis et R.IV.105-1 :

Le bien est situé en - zone d'habitat au - plan de secteur de Mons-Borinage approuvé par arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 9 novembre 1983 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de bâtir ou d'urbanisme délivré après le 01/01/1977 ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation délivré après le 01/01/1977 ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucune déclaration urbanistique ;

Le bien en cause n'a pas fait l'objet d'une déclaration de classe 3 ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis unique ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de lotir;

Le bien en cause a fait l'objet d'un(e) ou plusieurs renseignements notaire et/ou division de bien ;

➤ Division de bien et/ou renseignement notaire n°522-2016 2016/4768 visant Renseignements notariaux

➤ Division de bien et/ou renseignement notaire n°302-2023 N2023 00301 Demande traitée le 21/09/2022 visant Renseignements notariaux;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme n°2 ;

Aucune infraction n'a été constatée par procès-verbal ;

Le bien est situé en zone égouttable.

Le bien n'est pas en zone de protection.

Remarques

- En ce qui concerne les constructions construites sur le bien, aucune garantie ne peut être donnée sur le fait qu'elles soient toutes couvertes par un permis en bonne et due forme sans une visite préalable des lieux.
 - le bien pourrait être grevé d'emprise en sous-sol ou de servitude de ce type, il y a lieu de s'adresser aux sociétés gestionnaires :
- **S.W.D.E.**, digue de Cuesmes, 29, à 7000 MONS.
- **ENGIE**, avenue du Parc d'Aventures Scientifique, n° 1, à 7080 FRAMERIES.
- **IDEATEL**, rue de Pâturages, 74, à 7390 QUAREGNON.
- **PROXIMUS**, rue Thomas Edison, 1, à 7000 MONS

Informations complémentaires

- le bien n'est pas repris dans le périmètre d'un site Natura 2000
- le bien n'est pas situé dans une zone de prise d'eau, de prévention ou de surveillance du service des eaux
- pas de plan d'alignement
- le bien n'est pas situé dans une zone à risque au vu de la carte de l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau
- le bien n'est pas situé dans un périmètre de revitalisation urbaine
- le bien n'est pas situé dans un périmètre de rénovation urbaine
- aucune ordonnance d'insalubrité n'a été dressée
- pas d'inscription sur la liste de sauvegarde
- pas de bien classé (art.196)
- le bien n'est pas localisé dans un site archéologique (art. 233)
- aucun permis de location n'a été délivré pour ce bien
- aucun constat d'infraction urbanistique n'a été dressé à ce jour

Les informations et prescriptions contenues dans le présent certificat d'urbanisme ne restent valables que pour autant que la situation de droit ou de fait du bien en cause ne soit pas modifiée.

Les renseignements urbanistiques sont délivrés dans la stricte limite des données dont nous disposons.

De ce fait, nous ne pourrions être tenus pour responsable de l'absence ou du caractère incomplet de toute information dont nous n'avons pas la gestion directe...]

Nous vous prions de croire, Maître, à l'expression de notre parfaite considération.

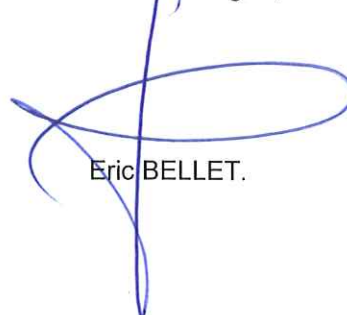
Pour le Collège,

La Directrice Générale,



Madicken DEHAM.

Pour la Bourgmestre,
L'échevin délégué,



Eric BELLET.